aar

Le Secrétaire Général du Département Politique Fédéral

Berne, le 29 mars 1965.

HC/vo

Note



Monsieur le Chef du Département Politique

Monsieur le Chef du Département fédéral de Justice et Police

Monsieur le Chef du Département fédéral de l'Economie publique

Monsieur le Directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

Monsieur le Directeur de la Police fédérale des étrangers

Monsieur le Secrétaire général du Département fédéral de l'Economie publique

Ambassade de Suisse, Rome.

Monsieur le Chef du Service juridique

Monsieur le Chef du Service politique ouest.

Visite de M. Papini, Chargé d'Affaires d'Italie,

Accord d'immigration avec l'Italie.

M. Papini a regu de Rome l'instruction d'entreprendre une nouvelle démarche pressante pour faire part encore
une fois aux autorités fédérales des préoccupations éprouvées
par le gouvernement italien au sujet des délais qui sont encore nécessaires pour procéder à l'échange des instruments
de ratification de l'accord d'immigration. Le gouvernement
italien a beaucoup de peine à comprendre pourquoi nous ne lui
avons pas dit d'avance qu'après le vote du Conseil national
nous aurions besoin d'un certain temps pour assurer l'exécution de l'accord. Il craint les réactions de l'opinion publique italienne qui risque d'interpréter ce retard comme une
manoeuvre dilatoire de la part de la Suisse. Le gouvernement italien insiste beaucoup pour que la date de l'échange
des instruments de ratification soit annoncée dès que possible.



Je réponds à M. Papini que nous ne pouvons pas lui indiquer maintenant déjà quand cet échange aura lieu. Il est cependant prévu qu'il interviendra avant le ler mai. Toute diligence sera faite pour que l'entrée en vigueur suive d'aussi près que possible la réunion avec les délégués des cantons fixée au 7 avril.

M. Papini fait valoir qu'il serait très souhaitable que l'entrée en vigueur soit annoncée avant Pâques (pour des raisons d'ordre psychologique) ou dans tous les cas avant le 25 avril, anniversaire de la libération de l'Italie. Cette commémoration donne toujours l'occasion au Parti communiste, qui a pris une grande part à la libération, d'attaquer le gouvernement italien. Il ne manquerait pas d'exploiter la situation si l'accord d'immigration n'était pas encore en vigueur à cette date. M. Papini demande si les instructions aux cantons ne pourraient pas être expédiées de suite après la réunion du 7 avril ce qui permettrait de fixer en même temps l'échange des instruments de ratification.

En ce qui concerne la conversation téléphonique que le Chef du Département Politique envisageait d'avoir avec le Ministre des Affaires étrangères, celle-ci serait la bienvenue si Monsieur le Conseiller fédéral Wahlen pouvait alors préciser les intentions du Conseil fédéral. Comme le débat à la Chambre italienne sur la politique étrangère interviendra le 31 mars, la conversation devrait avoir lieu demain pour remplir son but.

Micheli